

N° 2025-107

OBJET :

Marchés publics – Extension de la
MSP du Brevon – Avenants au marché

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 juillet, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Vailly, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 2 juillet 2025

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :24
pour :24
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par M. MUFFAT Jean-François à M. VINET Philippe,
- par M. BERGER Jean-François à M. FOURNET Bernard,
- par Mme VERNET Josette à M. BEARD Patrick,
- par Mme LEFANT Myriam à Mme ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth,
- par M. CHALENCON William à M. VUAGNOUX Jean-Louis,
- par Mme VERMANT Rebecca à Mme BERNAZ Célia.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de passer des avenants au marché attribué pour l'extension de la MSP du Brevon :

- Lot n° 7 – Climatisation réversible
 - Attributaire : VENTIMECA CHABLAIS
 - Marché initial : 24 995,84 € HT
 - Avenant n° 1 : prolongation de délai
 - Avenant n° 2 : - 143,00 € HT
- Lot n° 8 – Plomberie – Sanitaires
 - Attributaire : AP CHAUFFAGE
 - Marché initial : 20 095,97 € HT
 - Avenant n° 1 : prolongation de délai
 - Avenant n° 2 : 4 047,60 € € HT
 - Avenant n° 3 : - 1 411,90 € HT
- Lot n° 9 – Ventilation
 - Attributaire : VENTIMECA CHABLAIS
 - Marché initial : 20 293,61 € HT
 - Avenant n° 1 : prolongation de délai
 - Avenant n° 2 : - 2 000,00 € HT
- Lot n° 10 – Electricité
 - Attributaire : MUGNIER ELEC
 - Marché initial : 63 318,74 € HT
 - Avenant n° 1 : prolongation de délai
 - Avenant n° 2 : 3 868,09 € € HT
 - Avenant n° 3 : transfert du marché à SDEL SAVOIE LEMAN
 - Avenant n° 4 : - 3 500,00 € HT

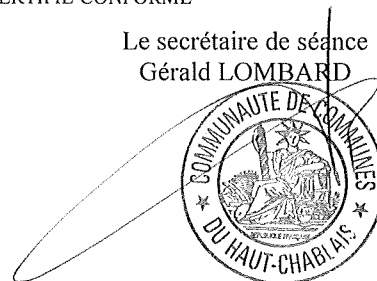
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- autorise Madame la Présidente à signer ces avenants.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :



Modification du marché n°3

(article R2194-8 et R2194-9 du Code de la Commande Publique)

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT CHABLAIS

18 route de l'église

74430 LE BIOT

B - Identification du titulaire du marché

AP Chauffage (Seytroux-74)

C - Objet du marché

- Objet du marché : Extension de la MSP Lullin (74) – Lot8 Plomberie sanitaire
- Date de la notification du marché : 12juillet 2024
- Montant initial du marché : 20 095,97€HT

D - Objet de la modification

- Modifications introduites :

La présente modification doit respecter les conditions suivantes :

Voir FTM10 en pièce jointe

Les autres clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses précédents avenants, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification du marché.

- Incidence financière :

La modification a une incidence financière sur le montant du marché :

(Cocher la case correspondante.)

☐ NON



OUI



Modification n°1 : sans incidence financière

Montant de la modification n°2 :

- Montant HT : ...4 047,60€.....

Montant de la modification n°3 :

- Montant HT : ...- 1 411,90€.....
- % d'écart introduit par les avenants : ...13,12 %.....

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : ...20 %.....
- Montant HT :22 731,67€.....
- Montant TTC :27 278,00€.....

E - Signature du titulaire du marché

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : Le Biot, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur)



G - Notification de la modification au titulaire du marché

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie de la présente modification »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché)



AVENANT N° 3
à l'Acte d'engagement du Marché public de travaux
référéncé 24MSPT10

ENTRE

La Communauté de Communes du Haut-Chablais, sise 18 route du village – 74430 LE BIOT
représentée par Mme Yannick TRABICHET, Présidente et dûment habilité à la signature des
présentes,

Ci-après dénommé « le Maître d'ouvrage » ou « le Pouvoir adjudicateur »

D'une part,

ET

La société MUGNIER'ELEC, Société par Actions Simplifiées au capital de 6 400 €, dont le siège
social est sis Rue des Prés Vignan – ZA Les Bracots – 74890 BONS-EN-CHABLAIS, immatriculée au
Registre du Commerce et des Sociétés de Thonon-les-Bains sous le numéro 421 104 738,
représentée par son Président, Monsieur Lionel BLANCHARD dûment habilité à la signature des
présentes,

Ci-après dénommée « l'Entreprise » ou « le Titulaire »

D'autre part.



PRÉAMBULE :

Dans le cadre d'une opération de travaux d'extension de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Lullin (74), Mme Yannick TRABICHET (ci-après « le Pouvoir adjudicateur ») a lancé une consultation pour la passation d'un marché public de travaux – alloti, portant sur des travaux d'extension de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Lullin (74) (ci-après « le Marché »).

L'entreprise MUGNIER'ELEC (ci-après « l'Entreprise ») a été attributaire du Marché le 12 juillet 2025.

En parallèle, l'Entreprise a fait l'objet d'une opération de Transmission Universelle de Patrimoine (ci-après « TUP ») conformément à une décision d'associé unique en date du 22 mai 2025 (**Annexe 1**) - au profit de la société SDEL SAVOIE LEMAN – société faisant également partie du groupe VINCI Energies France et dont le Kbis est joint à la présente (**Annexe n°2**).

La TUP prendra effet le 27 juin 2025.

Ce changement de situation juridique et économique de l'Entreprise influe nécessairement sur le déroulé du Marché. Les Parties ont décidé de se rapprocher et ont convenu de procéder à la modification du Marché, comme il l'est après explicité et justifié.

CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{ER} : OBJET

Le présent Avenant a pour objet de formaliser les conséquences de l'opération de restructuration dont a été sujette l'Entreprise, la société MUGNIER'ELEC, qui a transmis l'ensemble de son patrimoine à la société SDEL SAVOIE LEMAN par le biais d'une TUP ; conformément aux documents justificatifs ci-joints et constitutifs de l'Annexe 1 des présentes.

ARTICLE 2 : SUBSTITUTION DU NOUVEAU TITULAIRE AU TITULAIRE INITIAL DU MARCHÉ

Le présent Avenant a uniquement pour objet de substituer une partie au Marché par une autre, toutes autres dispositions du Marché restant inchangées.

A savoir : Cette modification ne constitue pas une modification substantielle du Marché – modification formellement interdite par la réglementation propre aux marchés publics – dans la mesure où l'opération de restructuration du titulaire initial n'entraîne pas d'autres modifications substantielles au Marché et n'est pas effectuée dans le but de soustraire le Marché aux obligations de publicité et de mise en concurrence.

En outre, le nouveau titulaire constitué en la société SDEL SAVOIE LEMAN, remplit les conditions qui avaient été fixées par le Pouvoir adjudicateur pour la participation à la procédure de passation du Marché initial (*Art. R2194-6 du Code de la commande publique*).

ARTICLE 3 : CONSÉQUENCES DE LA SUBSTITUTION DU NOUVEAU TITULAIRE

2.1. Règlement

Le compte à créditer pour le règlement des situations de travaux et solde du Marché est le compte identifié sur le Relevé d'Identité Bancaire ci-joint au présent Avenant (**Annexe n°3**).



2.2. Garanties financières & autres

La TUP ci-avant explicitée entraîne, de manière générale dans le cadre sans novation - des droits et obligations de l'Entreprise au profit de la société SDEL SAVOIE LEMAN ci-avant identifiée.

La société SDEL SAVOIE LEMAN transmettra, sur demande du Maître d'ouvrage et dans les meilleurs délais :

- soit l'accord de l'établissement bancaire garant quant à la cession du contrat ayant pour objet la mise en place de la garantie financière initialement souscrite par la société MUGNIER'ELEC;
- soit la nouvelle garantie financière souscrite par SDEL SAVOIE LEMAN, eu égard à la résiliation de la garantie portée initialement par la société MUGNIER'ELEC.

ARTICLE 4 : PRISE D'EFFET

Les présentes modifications prennent effet à compter de sa date de notification par le Pouvoir adjudicataire à la société SDEL SAVOIE LEMAN, titulaire substituant du Marché.

ARTICLE 5 : DIVERS

L'Avenant est strictement limité à son objet – objet précisé au sein de l'article 1^{er} des présentes ; toutes les dispositions du Marché initial non modifiées par les présentes demeurent donc applicables dans leur intégralité.

En outre, **le présent Avenant ne vaut pas renonciation des Parties à se prévaloir de tout fait survenu antérieurement à sa signature et pouvant donner lieu à réclamation.**

ARTICLE 6 : ANNEXES

Les documents suivants sont annexés au présent Avenant et bénéficient de la force contractuelle dont lui-même bénéficie :

- Annexe 1 : Éléments justificatifs de la TUP réalisée :
 - DAU de la société MUGNIER'ELEC en date du 22/05/2025 ;
 - DAU de la société SDEL SAVOIE LEMAN en date du 22/05/2025
- Annexe 2 : Kbis de la société SDEL SAVOIE LEMAN en date du 08/04/2025.
- Annexe 3 : RIB de la société SDEL SAVOIE LEMAN.

ARTICLE 7 : SIGNATURE DES PARTIES

A le Biot, le

A , LE

Pour le Pouvoir adjudicateur,

Pour le Titulaire,



Modification du marché n°4

(article R2194-8 et R2194-9 du Code de la Commande Publique)

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT CHABLAIS
18 route de l'église
74430 LE BIOT

B - Identification du titulaire du marché

SDEL SAVOIE LEMAN (Chavanod-74)

C - Objet du marché

- Objet du marché : Extension de la MSP Lullin (74) – Lot10 Électricité courants forts et faibles
- Date de la notification du marché : 15 juillet 2024
- Montant initial du marché : 63 318,74€HT

D - Objet de la modification

- Modifications introduites :

La présente modification doit respecter les conditions suivantes :

Voir FTM12 en pièce jointe

Les autres clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses précédents avenants, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification du marché.

- Incidence financière :

La modification a une incidence financière sur le montant du marché :
(Cocher la case correspondante.)

☐ NON

☒ OUI



Montant de la modification n°1 :

- Montant HT : ...3 868,09€.....

Montant de la modification n°2 :

- Montant HT : ...- 3 500€.....
- % d'écart introduit par avenants : ...0,58 %.....

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : ...20 %.....
- Montant HT :63 686,83€.....
- Montant TTC :76 424,20€.....

E - Signature du titulaire du marché

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : Le Biot, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur)



G - Notification de la modification au titulaire du marché

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie de la présente modification »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché)



Modification du marché n°2

(article R2194-8 et R2194-9 du Code de la Commande Publique)

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT CHABLAIS

18 route de l'église

74430 LE BIOT

B - Identification du titulaire du marché

Ventimeca Chablais (Sciez-74)

C - Objet du marché

- Objet du marché : Extension de la MSP Lullin (74) – Lot7 Climatisation Réversible
- Date de la notification du marché : 11 juillet 2024
- Montant initial du marché : 24 995,84€HT

D - Objet de la modification

- Modifications introduites :

La présente modification doit respecter les conditions suivantes :

Voir FTM13 en pièce jointe

Les autres clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses précédents avenants, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification du marché.

- Incidence financière :

La modification a une incidence financière sur le montant du marché :

(Cocher la case correspondante.)

☐ NON

☒ OUI



Montant de la modification :

- Montant HT : ...- 143€.....
- % d'écart introduit par l'avenant : ...- 0,57 %.....

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : ...20 %.....
- Montant HT :24 852,84€.....
- Montant TTC :29 823,41€.....

E - Signature du titulaire du marché

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : Le Biot, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur)



G - Notification de la modification au titulaire du marché

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie de la présente modification »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché)



Modification du marché n°2

(article R2194-8 et R2194-9 du Code de la Commande Publique)

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT CHABLAIS

18 route de l'église

74430 LE BIOT

B - Identification du titulaire du marché

Ventimeca Chablais (Sciez-74)

C - Objet du marché

■ Objet du marché : Extension de la MSP Lullin (74) – Lot9 Ventilation

■ Date de la notification du marché : 15 juillet 2024

■ Montant initial du marché : 20 293,61€HT

D - Objet de la modification

■ Modifications introduites :

La présente modification doit respecter les conditions suivantes :

Voir FTM11 en pièce jointe

Les autres clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses précédents avenants, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification du marché.

■ Incidence financière :

La modification a une incidence financière sur le montant du marché :

(Cocher la case correspondante.)

☐ NON



OUI



Montant de la modification :

- Montant HT : ...- 2 000€.....
- % d'écart introduit par l'avenant : ...- 9,86 %.....

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : ...20 %.....
- Montant HT :18 293,61€.....
- Montant TTC :21 952,33€.....

E - Signature du titulaire du marché

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : Le Biot, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur)



G - Notification de la modification au titulaire du marché

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie de la présente modification »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché)

